

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 19 juillet 2022

Service économie agricole

Affaire suivie par : Sandrine KIKOLSKI  
Téléphone : 05 61 10 60 29  
Courriel : sandrine.kikolski@haute-garonne.gouv.fr

Mairie de Seysses  
Courrier arrivé le  
22 JUL. 2022  
N°

**Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 7 juillet 2022 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SEYSSES**

**Objet** : Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans la zone A

**Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;**

**Vu le code de l'urbanisme ;**

**Vu le dossier de saisine de la commission en date du 9 mai 2022 ;**

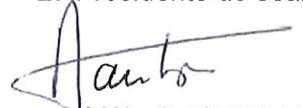
**Vu le projet de révision du PLU arrêté de la commune de SEYSSES;**

**À l'issue de la présentation et après débats la commission émet,**

**Un avis favorable** sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans la zone A **sous réserve** de réglementer pour les extensions l'emprise maximale au sol totale des constructions existantes (extension comprise) à 200 m<sup>2</sup> maximum.

Détail des suffrages (14 votes) : favorable sous réserve à l'unanimité.

La Présidente de séance,



Mélanie TAUBER